

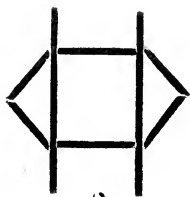
# REVUE

DE LA

308P

## NUMISMATIQUE BELGE;

1<sup>er</sup> VOLUME.



TIRLEMONT,

P.-J. MERCKX, IMPRIMEUR DE LA VILLE.

QUELQUES MOTS SUR LES PUBLICATIONS

*faites à l'occasion de la trouvaille de Louvain.*

---

Notre confrère, Mr. Meynaerts, de Louvain, publia, en 1840, dans la *Revue numismatique de Blois* (page 377 à 381), une notice sur la trouvaille de monnaies anciennes qui fut faite en cette ville, dans les premiers jours du mois d'août de la même année. Mr. Piot reproduisit, peu de temps après, dans le *Messenger des Sciences historiques*, les détails de cette découverte; mais des erreurs qu'il ne sera pas inutile de relever se font remarquer dans ce travail et dans celui de Mr. Meynaerts. Cette suite d'inexactitudes contraria plus ou moins les amateurs, qui craignirent, avec raison, que les légendes et attributions établies si positivement par ces Messieurs ne devinssent des hérésies numismatiques.

Mr. Piot, s'occupant sérieusement de l'étude des médailles, a publié, depuis, des documents du plus haut intérêt, relativement à cette science; et sans doute il sait aussi bien que personne que l'exactitude dans les affirmations est une condition de rigueur en semblable matière.

Aussi le voyons-nous relever les opinions émises par notre savant numismatiste, Mr. Verachter, sur les deniers *Bastiniens* et de *Gerolf*. Il lui reproche, dans la *Revue numismatique belge*, 1842, (page 155), d'avoir fait usage « d'autorités suspectes ou reconnues fausses » ou mensongères ». Dans la même *Revue* (page 84), Mr. Piot, dit : « On taxera peut-être cette observation de futile; mais, en numismatique, on ne peut jamais perdre l'exactitude de vue. »

Il est impossible de s'exprimer plus clairement sur les devoirs que doit s'imposer l'écrivain, en rendant compte des monuments monétaires, comme de tout ce qui fait l'objet d'une publication quelconque. Il serait à désirer qu'on ne déviât jamais de ce principe. Aussi espérons-nous que Mr. Piot donnera un supplément à la notice qu'il a publiée dans le *Messenger* de 1840 (pages

455 à 466). En attendant, nous essaierons nous-mêmes de rétablir les faits avec le plus d'exactitude possible.

Le même jour que Mr. Meynaerts trouva, chez l'orfèvre *Filiet*, les 150 onces provenant de la découverte dont il s'agit, l'orfèvre *Laurens* m'offrit une quantité pareille de ces pièces. Nous sûmes plus tard que les ouvriers qui avaient trouvé le trésor se l'étaient partagé, et qu'ils l'avaient vendu, par moitié, aux deux orfèvres susdits. Il me fallut une demi-journée pour faire un triage complet de cette masse; j'en emportai quelques centaines de spécimens.

Les n<sup>os</sup> 1 et 20 de la planche qui accompagne la notice de Mr. Piot, furent les seules variétés que je ne rencontrai point dans mon lot; mais j'y découvris plusieurs autres variétés qui ne se sont pas retrouvées chez l'orfèvre *Filiet*: j'en ferai mention ci-après.

Le n<sup>o</sup> 2 de la planche de Mr. Piot, qui se rapporte au comte de Loos, est attribué, par l'auteur de la notice, à Henri de Louvain. Il y en avait, dit Mr. Piot, quatre exemplaires; Mr. Meynaerts en aurait eu deux, Mr. Goddons le 3<sup>e</sup>, et le 4<sup>e</sup> serait chez moi.

Plusieurs de mes exemplaires des monnaies de Loos étaient en bon état de conservation. Autour de l'écu, aux armoiries de Loos, on lit distinctement : AI-HO-IOV. — *Revers* : BAST, dans les angles d'une croix brabançonne ou *Bastinienne*. J'en avais trois exemplaires. J'ai trouvé trois autres exemplaires de la même monnaie sur lesquels on lit : LOSN, au lieu de : BAST. Voyez planche XI, n<sup>os</sup> 1 et 2.

Il y avait donc, dans mon lot, six deniers à ce type. Il paraît évident qu'ils appartiennent au comté de Loos, et par les armoiries et par la légende du revers des trois derniers. L'inscription BAST, que portent trois de mes exemplaires et les deux de Mr. Meynaerts, pourrait n'être qu'une imitation des deniers brabançons, à moins qu'on ne veuille en faire des monnaies de convention entre le duc de Brabant et le comte de Loos, ce qui nous paraît encore très possible. Reportant ces pièces à l'époque probable de la masse qui composait le trésor, elles pourraient être attribuées à Arnould V, qui avait épousé la comtesse de Chiny, Jeanne; je voudrais pouvoir y lire : AInOldus,-IOVanna. On pourrait citer une quantité d'exemples de

noms propres tronqués ou mal écrits sur nos monnaies; on voit, en outre, assez souvent sur les monnaies des comtes de Loos la lettre H pour N. Ainsi, sur la monnaie d'Arnould VI, comme comte de Chiny, (Lelewel, pl. XX, n° 51), on lit : HOVO pour NOVO (Neuchâteau), et ARHOLDVS pour ARNOLDVS.

1° Henri de Louvain n'a jamais pu prendre les armoiries de Loos.  
2° Il n'a pu remplacer son père qu'en 1264, ainsi trois ans après la mort de Henri III de Brabant. Or, comme je prouverai que le trésor a été enfoui probablement avant 1261, ou du moins avant que la monnaie de Jean I eût été émise, il deviendra, par ces deux motifs, impossible d'attribuer ces pièces à Henri de Louvain.

Je passe au n° 9 de la planche de Mr. Piot. Ce serait prétendument une pièce de Jean I; mais ce denier n'est autre chose qu'une variété de la monnaie de Henri, dont la légende est écrite à rebours. (Voyez le n° 5 de notre planche). D'après le dessin qu'en donne Mr. Piot dans le *Messenger*, la lettre I serait précédée d'un point; mais ce point n'est qu'un fragment de la lettre S. J'ai trouvé plusieurs exemplaires de cette pièce. Le spécimen de Mr. Meynaerts est un peu endommagé; l'un des miens est même déjà altéré par la circulation. La belle conservation de bon nombre de deniers de Henri, portant l'écu au lion et la légende H DVCIS, prouve que la fabrication de cette monnaie continuait toujours. Or, si Jean I était déjà arrivé au pouvoir, s'il avait commencé à battre monnaie, n'eût-on retrouvé, dans 20,000 pièces, qu'une seule de ses monnaies, même en mauvais état? Il s'en serait au moins rencontré un certain nombre, et sans nul doute elles eussent été toutes bien conservées. Du reste, il ne nous est encore parvenu aucun denier de Jean I, au type de ceux à l'ancienne croix brabançonne des Henri. Celui de ce prince qui offre le plus d'analogie avec la monnaie de son prédécesseur Henri III, est le denier si connu que nous reproduisons (PL. XI, n° 4). Mais il est tout-à-fait impossible de le confondre avec le n° 9 de la planche de Mr. Piot. Il est donc probable que l'enfouissement du trésor a eu lieu pendant le règne de Henri III.

Si je désigne ici le règne de Henri III, je suppose cependant, avec quelque probabilité, que le denier de notre planche XI, n° 5, est

un des derniers que Henri ait frappés. On voit Jean I (n° 4 de la même planche) l'imiter encore, mais surtout le perfectionner. Dans cette hypothèse, on arrive naturellement à se demander quelles sont les monnaies à attribuer à Henri I et à Henri II. Je vais tâcher de jeter quelque lumière sur cette époque ténébreuse de notre histoire monétaire.

Tous les amateurs ont vu en nature, ou dans Van Alkemade, les monnaies de Guillaume I, comte de Hollande, (1205 à 1225); elles représentent le buste du prince casqué ou non casqué, et tenant une épée. Ces pièces rappellent donc assez exactement les types des monnaies que nous donnons dans notre planche, sous les n°s 6, 7 et 8. Ne serait-il pas rationnel d'attribuer ces trois pièces à Henri I (1190 à 1235)? Mais remarquons bien qu'il ne s'est pas rencontré un seul exemplaire de ces pièces dans toute la trouvaille; ce qui prouverait qu'elles avaient déjà cessé d'avoir cours. Nous sommes portés à lui attribuer encore les deniers au cavalier, tant ceux qui sont muets que ceux qui portent la légende : DVX. En effet, une monnaie de convention entre Jean d'Eppe, évêque de Liège, et Henri I (plutôt que Henri II), duc de Brabant, déjà publiée par notre savant confrère, Mr. Chalon, dans la *Revue numismatique de Blois* (1841, page 40 à 44), et que nous reproduisons ici sous le n° 9, cette pièce, disons-nous, prouve que les monnaies à ce type appartiennent à l'époque du règne de Henri I, ou que probablement elles avaient déjà été émises sous ce règne. Nous pensons toutefois qu'il a été continué sous le règne de Henri II, à qui nous attribuerions, entre autres, celui qui porte la légende : BASTIN. (Voyez Mr. Verachter, pl. I, n° 6). Quoi qu'il en soit, les deniers au cavalier, qui paraissent postérieurs à ceux au buste armé, n'ont été représentés dans l'immense trésor que par *quatre exemplaires littéralement usés par la longue circulation*. Les deniers portant en plein dans le champ : 1° un lion, tantôt à queue simple, tantôt à queue double; 2° un portail, dont deux types différents; 3° un aigle, tantôt à une tête, tantôt à deux têtes (1); 4° enfin ceux qui représentent une plante ou souche de taillis, — pourraient appartenir aux deux règnes de Henri II et de Henri III. Ces divers types nous

paraissent désigner nos différents hôtels monétaires; et en cela nous aurions imité la Flandre. Dans cette supposition, nous donnerions le lion à Louvain; le portail à Anvers; l'aigle à Bruxelles, et la plante à Bois-le-Duc (2). (Voyez, pour le denier à la plante, le n° 19 de notre planche). Néanmoins nous présumons que les deniers portant l'écusson au lion, avec leurs diverses inscriptions, appartiennent à une époque plus récente, peut-être aux dernières années du règne de Henri III. J'ai hâte de dire que si je ne puis faire ici que des conjectures, je me rallierai volontiers à toute autre opinion préférable.

J'arrive au n° 18 de la planche de Mr. Piot, qui serait une monnaie de convention entre Jean d'Eppe, évêque de Liège, et Henri I ou II, duc de Brabant. Il a cru lire sur cette monnaie : H DV-CIS et la gravure ne laisserait aucun doute à cet égard; mais il n'y a malheureusement autre chose à y voir que le mot : HOIE-NSIS (Hui). Il est vrai que la lettre N prend la forme d'un H comme sur les pièces de Loos, n°s 1 et 2 de notre planche; mais encore y a-t-il loin de l'une à l'autre légende. Cependant en voyant, d'un côté, le buste mitré de l'évêque, et de l'autre, le perron et les deux oiseaux, symbole essentiellement liégeois, on s'assurait déjà qu'aucun prince étranger n'intervenait dans cette monnaie; mais l'exemplaire était fruste et dans cet état il a pu être mal déchiffré; nous reproduisons cette pièce sous le n° 10.

(1) Notre confrère, Mr. Everaerts, de Louvain, vient de trouver un denier avec aigle à *simple tête*, sur lequel on lit : GOLI. Cette légende ne s'était rencontrée, jusqu'à présent, que sur les deniers avec aigle à *double tête*.

(2) Cette plante a une frappante analogie avec celles qui sont représentées sur nos deniers, n°s 7 et 8, lesquels, dans notre hypothèse, pourraient bien aussi avoir été frappés à Bois-le-Duc. Il est même possible que le duc de Brabant, en fabriquant dans cette ville, située sur les frontières du comté de Hollande, une monnaie dont le type avait tant de rapports avec celle du comte Guillaume, ait eu en vue de faciliter aux habitants du Brabant du nord les relations commerciales et autres qui furent de tout temps si actives entre la Hollande et cette portion limitrophe du Brabant, aujourd'hui réunie à la Hollande.

Le n° 19 de la planche de Mr. Piot n'est donc qu'une obole ou une subdivision du denier précédent. L'exemplaire de Mr. Meynaerts était entièrement fruste; nous donnons, sous le n° 11, le dessin d'une obole pareille, mais dont la légende est lisible.

Nous avons eu en main le denier à l'aigle figuré sous le n° 22 de la planche susdite; mais avec la meilleure volonté du monde, nous n'avons pu y lire BATI. Les deux lettres TI s'y voient; mais les deux autres se trouvent dans le côté rogné de la pièce; ou plutôt le coin n'a pas uniformément saisi le flan, de telle sorte qu'il est impossible d'en faire deux lettres quelconques et qu'il est très probable que le total donne la légende ordinaire TINE. En effet, comment se ferait-il que parmi *plusieurs centaines* de pièces au type de l'aigle, en général très lisibles, on n'eût pas trouvé une seule variété avec BATI? Il y aurait donc témérité à traduire deux lettres *illisibles* pour former une légende inconnue, jusqu'à ce jour, sur le denier à l'aigle.

On conçoit, après cela, que bon nombre de numismatistes aient vu plutôt une sorte de mystification qu'une exposition consciencieuse dans les notices de MM. Piot et Meynaerts sur la trouvaille faite à Louvain, en 1840. En effet, personne n'ignore que ces Messieurs possèdent trop de connaissances en numismatique pour soutenir sérieusement ce qu'ils avancent au sujet des cinq pièces, nos 2, 9, 18, 19 et 22, de la planche du *Messenger* (1).

J'ai promis d'indiquer les variétés que j'ai obtenues dans mon

(1) Mr. Meynaerts publia, en 1859, dans la *Revue de Blois*, pages 452 et 455, une notice sur une monnaie du duc Humfroy de Gloucester, qui fut accueillie, comme on le pense bien, avec une défiance extrême. Nous avons eu en mains ce prétendu Humfroy. Ce n'était qu'une pièce illisible du pays de Liège; aussi Mr. Chalon se garda-t-il bien d'en faire mention dans son catalogue des monnaies du Hainaut, publié dans le premier N° de la *Revue belge*. Nous croyons cependant indispensable de rappeler ceci, afin qu'il n'y ait plus de doute au sujet de cette monnaie, et nous répéterons encore, avec Mr. Piot, « qu'en numismatique on ne peut jamais perdre l'exactitude » de vue ».

lot, autres que celles publiées par MM. Meynaerts et Piot. Les voici :

1° Le denier de Loos avec LOSN (voyez PL. XI, n° 4).

2° Denier au lion. — *Rev.* BB dans les angles de la croix (même PL., n° 12).

3° Même type. — *Rev.* BOLL (même PL., n° 13).

4° Id. — *Rev.* id., autre croix (même PL., n° 14).

5° Denier à l'aigle. — *Rev.* FRAN (même PL., n° 15).

6° Denier au double aigle. — *Rev.* TINE (même PL., n° 16) (1).

7° Denier au portail. — *Rev.* AN dans deux cantons se suivant (même PL., n° 17).

8° Même type. — *Rev.* AA dans deux cantons opposés (même PL., n° 18)

J'ai trouvé le n° 1 trois fois ; les n°s 2 et 3 deux fois. Les cinq autres étaient uniques.

DE C.....

(1) Mr. Den Duyts, conservateur du musée de Gand, vient de publier un denier pareil dans un supplément à sa notice, PL. XV, n° 11.

C

e





